

HELL

LES VACANCES

AVEC LA CAF

DÉCOUVREZ LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DES AIDES VACAF EN 2023

L'AIDE AUX VACANCES FAMILIALES (AVF)

Il faut :

- être allocataire de la Caf du Nord en octobre 2022,
- avoir **au moins 1 enfant** à charge né entre le 01/01/2006 et le 31/10/2022,
- avoir un **quotient familial inférieur ou égal à 700 €** pour le mois de janvier 2023.

L'AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE)

Il faut :

- être allocataire de la Caf du Nord en octobre 2022,
- avoir **au moins 1 enfant** à charge né entre le 01/01/2006 et le 31/12/2016,
- avoir un **quotient familial inférieur ou égal à 700 €** pour le mois de janvier 2023.

L'AIDE AU TRANSPORT

Il faut :

- partir **à plus de 200 km** de son domicile,
- être bénéficiaire de l'Avf,
- réserver le séjour dans une **structure labellisée Vacaf**,
- régler les arrhes ou l'acompte à la structure de vacances avant le départ,
- réaliser le séjour **entre le 8 juillet et le 3 septembre 2023**.



AUCUNE DÉMARCHE N'EST À RÉALISER.